



28 mars 2017

Tour d'horizon de la réorganisation du réseau

Le processus de regroupement avance dans toutes les régions du Québec et jusqu'à maintenant près de 75 % des MRC ont entrepris des discussions. Plusieurs projets sont en cours d'élaboration et le ROHQ fournit des services d'accompagnement aux différentes démarches, et ce, dans toutes les régions du Québec. En collaboration avec la SHQ, il informe, aide à la concertation régionale ou locale et apporte un soutien aux problématiques rencontrées par les OMH dans leur projet de regroupement : perception d'éloignement des services aux locataires, inquiétude des ressources humaines dans la gestion du changement, perte d'autonomie possible, financement du processus, représentativité des milieux.

Le ROHQ met également en contact les initiateurs de démarches inspirantes afin de partager les savoir-faire et éviter les écueils. Au besoin, il porte les messages des milieux aux différents partenaires concernés. Pour toutes questions relatives aux regroupements, n'hésitez pas à joindre le ROHQ au 1 800 463-6257. C'est également à ce numéro que vous pouvez joindre M. Jacques Régnier, consultant chargé du dossier, et par courriel au : jacques.regnier@rohq.qc.ca.

Plan d'affaires abrégé pour faciliter les démarches de la restructuration des offices d'habitation

Dans le cadre de la restructuration du réseau des offices d'habitation (OH), la Société d'habitation du Québec (SHQ) offre un modèle de plan d'affaires abrégé aux acteurs engagés dans une démarche de regroupement. Complémentaire au plan d'affaires présenté dans le *Guide d'accompagnement*, la version abrégée a été conçue à la demande des intervenants pour faciliter le travail des comités de transition et de concertation (CTC).

L'élaboration d'un plan d'affaires constitue l'une des étapes clés du processus menant au regroupement d'OH sur un territoire donné. En effet, ce document permet de planifier la démarche et de prendre position sur certains sujets d'importance. Il est essentiel pour permettre à la SHQ d'évaluer si la proposition de regroupement respecte les critères fixés. La validation du plan d'affaires par la SHQ permet au CTC d'apporter d'éventuels ajustements, puis de réaliser les étapes subséquentes qui mèneront au regroupement.

La SHQ demeure attentive aux demandes de ses partenaires et souhaite continuer de les soutenir efficacement dans leur démarche de regroupement. Pour en savoir plus, consultez la [section du site Web de la SHQ](#) portant sur la restructuration du réseau des OH.

Source : Société d'habitation du Québec